

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
MM/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la proposition d'honoraires pour une mission d'ordonnance, de pilotage et de coordination (OPC) présentée par Colibris VRD pour les travaux d'aménagement d'espaces publics du quartier de Souilhac à Tulle

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°59 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean MOULY, cinquième adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder aux travaux d'aménagement d'espaces publics du quartier de Souilhac à Tulle,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, la SARL Colibris VRD pour effectuer cette mission,
- Vu la proposition d'honoraires ci-annexée,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la proposition d'honoraires OPC présentée par la SARL Colibris VRD – 34, avenue Ribot – 19100 BRIVE LA GAILLARDE - pour les travaux d'aménagement d'espaces publics du quartier de Souilhac à Tulle.

Le montant total de cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 14 100 € HT soit 16 920 € TTC.

Le paiement sera effectué par phases comme suit :

- Préparation Mise au point : 100 % à la remise du planning général des travaux
- Suivi des travaux : 100 % réparti sur la durée de la phase DET. Règlement au mois
- Réception – Levée des réserves : - 70 % à la réception des travaux
 - 20 % à la remise des DOE et DIUO
 - 10 % après la réunion de levée de la GPA

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville
Compte : 23151 – Code : INVST/SOUQUA

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Colibris VRD

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être déposé par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



TULLE, le 9 juillet 2026

Le Maire-adjoint,

Jean MOULY

Transmis au contrôle de légalité le :
 Date et Réf. de l'accusé de réception : 24 JUL. 2026
 A D 138 - 0507/2026

PROPOSITION D'HONORAIRES

N° 2026-085

MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE SOUILLAC SUR LA COMMUNE DE TULLE.

MAÎTRE D'OUVRAGE

VILLE DE TULLE
Monsieur le Maire, Laurent Melin
10, rue Félix Vidalin
19000 TULLE

CONTRACTANT

Colibris VRD
34 Avenue Ribot
19 100 BRIVE LA GAILLARDE
Représenté par Olivier BRISSEAU

1. BESOINS DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

Dans le cadre de ses travaux d'aménagement du quartier de Souillac, la Ville de Tulle souhaite confier une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour les travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) et d'aménagements paysager.

La mission débute à la phase de Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et se poursuit jusqu'à la réception des ouvrages et la levée des réserves.

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à :

Lots	Montant HT
VRD	285 000,00 €
Espaces verts	185 000,00 €
Montant total des travaux	470 000,00 €

2. CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission sont :

- **2.1 Phase de préparation**
 - *Prise de connaissance des pièces du marché et des calendriers d'exécution ;*
 - *Élaboration du planning général d'exécution ;*
 - *Coordination des interventions des différents intervenants ;*
 - *Participation aux réunions préparatoires.*
- **2.2 Phase d'exécution des travaux**
 - *Ordonnancement des tâches et coordination des entreprises ;*
 - *Pilotage du chantier ;*
 - *Suivi de l'avancement des travaux ;*
 - *Contrôle du respect des délais contractuels ;*
 - *Mise à jour du planning général ;*
 - *Proposition des mesures correctives nécessaires ;*
 - *Organisation et animation des réunions de chantier ;*
 - *Établissement et diffusion des comptes rendus ;*

- Coordination avec les concessionnaires et les différents intervenants de l'opération.

2.3 Réception des travaux

- Organisation des opérations préalables à la réception ;
- Établissement des listes de réserves ;
- Suivi de leur levée ;
- Assistance jusqu'à la réception définitive.
- Préparation de la réunion de GPA

3. DOCUMENTS A TRANSMETTRE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage transmettra :

- L'ensemble des pièces du marché des entreprises retenues (CCAP, CCTP, DQE, Plans)
- Les noms des différents intervenants (SPS/contrôleur technique)

4. DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de **6 mois**, à compter de la date de réception de la présente proposition validée par le maître d'ouvrage.

PHASES	DELAIS	Observations
Préparation et mise au point	3 semaines	A réception de l'ordre de service de démarrage de la prestation
Pilotage et Coordination	5 mois	
Réception et suivi des réserves	1 mois	
Levée de la GPA	1 semaine	Moins d'un an après la date de réception des travaux

5. OFFRE DE PRIX

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois **juin 2026** (m0).

Les prix sont fermes et révisables.

Les prix de base sont révisés, en hausse comme en baisse, par application de la formule suivante :

$$P(n) = P(o) (INGn/INGo)$$

Dans laquelle : - P(n) est le prix révisé ; - P(o) est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro.

L'index utilisé est le suivant : ING Ingénierie publié par l'INSEE. Le coefficient de révision comporte trois décimales et est arrondi au millième supérieur. Le calcul du coefficient de révision sera effectué à l'occasion de chaque prestation effectuée.

Répartition du forfait de rémunération :

Montant prévisionnel travaux			470 000,00 €	Montant HT		14 100,00 €
Taux de Maîtrise d'œuvre			3,0%			
Désignation	%	Unité	Prix Unitaire	Montant HT		
Préparation et mise au point	15%	Ft	2 115,00 €	2 115,00 €		
Phase AVP	70%	Ft	9 870,00 €	9 870,00 €		
Phase PRO DCE	15%	Ft	2 115,00 €	2 115,00 €		
			Montant HT	14 100,00 €		
			TVA 20%	2 820,00 €		
			Montant TTC	16 920,00 €		

Hypothèses retenues :

La présente offre est établie sur les hypothèses suivantes :

- montant prévisionnel des travaux : **470 000,00 € HT** ;
- durée prévisionnelle des travaux : **six mois** ;

- une réunion de chantier hebdomadaire avec rédaction et diffusion du compte rendu ;
- exécution des travaux en une seule tranche ;
- conditions normales d'intervention.

Toute modification substantielle du programme, du phasage, du montant des travaux ou de leur durée susceptible d'entraîner une augmentation des prestations fera l'objet d'un avenant.

6. PAIEMENT

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après, par chèque ou virement.

Pour Colibris VRD

Compte ouvert au nom de	SARL COLIBRIS VRD
IBAN	FR76 1090 7002 3004 2213 2321 101
BIC	CCBPFRPPBDX

Détail du règlement :

PHASES ETUDES	REMUNERATION
Préparation Mise au point	100 % à la remise du planning général des travaux
Suivi des travaux	100 % réparti sur la durée de la phase DET. Règlement au mois
Réception – Levée des réserves	70 % à la réception des travaux
	20% à la remise des DOE et DIUO
	10 % après la réunion de levée de la GPA

En cas d'arrêt du projet en cours d'une des phases sur décision du maître d'ouvrage, celui-ci s'engage à rémunérer l'ensemble de la phase commencée.

7. ASSURANCE

Compagnie d'assurance N° **SMABTP** de Police **3202996S7302000 / 001 627179/0**

La présente proposition ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au contractant dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre. Ce délai est de **60 jours**.

Fait à **Brive la Gaillarde** Le **15 Juin 2026**

Le contractant (cachets et signatures)



Est acceptée la présente proposition,

Fait à Brive la Gaillarde Le 09/07/26

La personne habilitée à signer le marché

« Bon pour accord », cachet de l'entreprise et signature



Transmis au contrôle de Légalité le : 7 4 juin 2026
 Date et Réf. de l'accusé de réception : A0138-090626 4 JUIL. 2026

